PROCES VERBAL SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL Du 18 décembre 2015

<u>Présents</u>: Mme Sylvie SECHET Sylvie MILLOT, Aline VAUTHIER, Paule MASSON, Nathalie GRILLON et Mrs Marcel DUBOIS, Jürgen ALLEAUME, Sébastien DESBOURDES.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Catherine LAVAUD pouvoir à Mme Sylvie SECHET Mr Jean-Michel DUMAZERT pouvoir à Mr Jürgen ALLEAUME Mme Martine HUIBAN pouvoir à Mme Nathalie GRILLON Mr Fabrice AUCOULON pouvoir à Mr Marcel DUBOIS

Absents Excusés

Mme Anne OLIVIER et Mrs Bernard PERUS, André MAUTRAIT

Personnel administratif: Mme Paula FONSECA

Le conseil municipal est ouvert à 19H35

1) Désignation du secrétaire de séance

Conformément au code des communes, Mr Marcel DUBOIS est désigné en qualité de secrétaire de séance.

2) Projet schéma départemental de coopération intercommunale

Après avoir entendu les explications concernant le projet de schéma départemental de coopération intercommunale, le conseil municipal émet un avis défavorable afin de pouvoir renégocier le périmètre proposé par 12 voix contre.

3) SIARCE : Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité des services d'assainissement

Après avoir pris connaissance du rapport annuel 2014 du SIARCE, le conseil municipal émet un avis favorable à ce dit rapport par 11 voix pour et 1 abstention.

4) Choix entreprise appel d'offre fourniture d'électricité

Une seule réponse étant parvenue suite à l'appel d'offre électricité, le Conseil municipal désigne à l'unanimité la Sté TERRALIS comme fournisseur d'électricité de la commune.

5) GIP FSL 91: modification convention constitutive

Mme le Maire indique que le GIP FSL 91 (Groupement d'intérêt public chargé d'administrer les fonds de solidarité pour le logement en Essonne) a décidé de modifier l'Article 2 des statuts afin de proroger de 5 ans, à compter de 2016, la durée de son groupement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la présente modification.

Mme le Maire demande au Conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour un 6^{ème} point concernant la modification des statuts de la CCJER pour l'apport de la culture.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette demande.

6) Modification des statuts de la CCJER - Compétence Culture

Le conseil municipal s'est opposé lors du précédent conseil municipal au transfert de la compétence culture. La délibération telle que présentée en sous-préfecture demande à être reformulée pour être recevable. Le conseil municipal après avoir délibéré émet un votre défavorable par 9 voix contre et 3 abstentions.

7) Questions Diverses

- 1- Réunion Intervillage: Mme Le Maire informe que suite à la réunion concernant notre participation à l'intervillage, le thème portera sur les continents. La commune de Boissy le Cutté représentera l'ASIE, la couleur de nos maillots sera le Blanc. Il nous faut réunir des équipes et trouver un jeu correspondant à notre thème. Chaque équipe sera constituée de 8 femmes, 8 hommes, 8 enfants, un collège mixte de + 16 ans et d'un arbitre. La prochaine réunion sera à Boissy le Cutté le 27 janvier 2016 à 20 h.
- <u>2-</u> Mr Sébastien DESBOURDES informe le Conseil de sa démission en tant que représentant titulaire au Syndicat PNR, au profil d'un autre élu. Ce point sera débattu lors du prochain Conseil municipal.

N'ayant plus de point à délibérer, la séance du conseil municipal est levée à 21H10.